

Prime de licenciement d'inaptitue

Par mika24, le 25/08/2012 à 12:13

bONJOUR A TOUS

voila je me suis fait licencie pa rapport a une inaptitude a mon travail.(avis de la medecine du travail)

je voudrais savoir ce que me doit mon patron en tant que prime de licenciement parce que je suis asser perdu...

mon patron me di que je n'ai pas le droit a toucher les mois de preavis et d'autre personne me disent le contraire...

je ne c'est pas quoi faire...

merci de vos reponses

cordialement

Par Assistant juridique, le 25/08/2012 à 12:33

Bonjour,

Cela dépend de la cause de votre incapacité.

Voir ici: http://www.assistant-juridique.fr/inaptitude_licenciement.jsp

Par P.M., le 25/08/2012 à 13:14

Bonjour,

Il faudrait savoir si votre inaptitude est consécutive à u_n accident du travail ou une maladie professionnelle sinon l'indemnité de préavis ne vous est pas due mais Pôle Emploi, le cas échéant, ne pourra pas retenir la période en carence, de toute façon...

L'indemnité de licenciement légale est de 1/5° de mois de salaire brut par année de présence + 2/15° à partir de la 10° année, doublée si inaptitude consécutive à un accident du travail ou maladie professionnelle, ou celle prévue à la Convention Collective applicable si plus favorable...

Par mika24, le 25/08/2012 à 13:35

C'est par rapport a un accident de travail... en fete des problemes de dos... j'etais en train de batir et je me suis bloquer mais ce n'est pas la premiere fois....

Donc c'est pour sa que la medecine du travail ma declarer inapte...

mon patron a signer le solde tout compte il est donc obliger de me verser la somme non?

Par P.M., le 25/08/2012 à 15:10

Il faudrait savoir si l'accident du travail a déjà été reconnu suite à la déclaration de l'employeur et si pendant le premier mois après l'inaptitude, vous avez perçu l'<u>Indemnité Temporaire</u> d'Inaptitude...